



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 8 mai 2023, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

19, avenue du Curé-Tremblay
Lot 4 729 887
Cadastre du Québec
Propriétaire : Abel Mandeville

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du hangar à bois qui est à une distance de 1,04 mètre du 2e garage au lieu de 1,2 mètre tel que prescrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 8 mai 2023 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 20 avril 2023


Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe